

FIXATION DU NOMBRE DE JOURNÉES-ENFANTS POUR LES 6 ALSH DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2018

Conseil Communautaire du 1^{er} Mars 2018

D 2018	B	07
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 (dossier 1) – 71 (dossiers 2) – 72 (dossier 3) – 73 (dossier 5) – 71 (dossier 6 à 17)	
Votants	75 (dossiers 1) – 77 (dossiers 2) – 78 (dossier 3 à 5) – 76 (dossier 6 à 17)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 février 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Étaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gavrard</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET (+ pouvoir S. DE LAMARLIERE jusqu'au dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 2) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 2) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir J. CORREGES pour le dossier 1) – Michel HOSPITAL – Philippe LABARDIN (+ pouvoir L. VALAY pour le dossier 1) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (à compter du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 5)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN [sup.]
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSOT – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir D. RINAUDO) – Eric BOUCHAUD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir L. KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU (+ pouvoir R. BARD)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 2) – Pierre IMBERT - Jacques BILIRIT - Danièle ANGOT - Lydie ANGELY – Joël HOCQUELET – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (jusqu'au dossier 4) - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane KULTON – Dante RINAUDO – Régis BARD – Valérie TACCO – Régine POVEDA (à compter du dossier 6) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 6)

Pouvoirs de

Jacqueline CORREGES à Jean-Luc DUBOURG (dossier 1) – Sophie BORDERIE à Régine POVEDA – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (dossier 1) – Sylvie De LAMARLIERE à Daniel BENQUET (jusqu'au dossier 4) – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS – Régis BARD à Laurence LOUBIAT-MOREAU – Joël HOCQUELET à Charles CILLIÈRES (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Vincent PAULEY

FIXATION DU NOMBRE DE JOURNÉES-ENFANTS POUR LES 6 ALSH DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2018

Objet de la délibération

Le service Enfance de Val de Garonne Agglomération assure la responsabilité de 6 Accueils de loisirs :

Deux gérés en régie directe : Marmande et Meilhan sur Garonne

Quatre délégués au moyen de Marché Public :

- Sainte Bazeille attribué à l'association « Léo Lagrange »
- Tonneins Fauillet, le Mas d'Agenais attribués à L'Amicale Laïque de Tonneins.

La délibération cadre n° D2015D02, du Conseil Communautaire du 20.05.2015 pose le principe de la limitation des effectifs dans les Accueils de loisirs sans hébergement, quel que soit leur mode de gestion. Il convient de limiter le nombre d'enfants accueillis dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement afin de mieux maîtriser les coûts du service Enfance.

Exposé des motifs

Il est proposé de fixer le nombre de journées enfants à réaliser pour 2018 tel que porté dans le tableau ci-dessous par structure pour atteindre un maximum de 45 750 journées enfants sur le territoire.

Structures	Journées totales
ALSH de Marmande	15 900
ALSH de Meilhan sur Garonne	4 950
ALSH de Fauillet	6 500
ALSH du Mas d'Agenais	5 600
ALSH de Tonneins	7 500
ALSH de Sainte Bazeille	5 300
TOTAL	45 750

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement délégués par marchés Publics, il est précisé dans le marché que le nombre de journées enfants sera fixé chaque année par Val de Garonne Agglomération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Fixe le nombre maximal de journées enfants à 45 750 pour 2018 pour les 6 ALSH de Val de Garonne Agglomération.

Approuve la ventilation par site proposée ci-dessus.

Précise que les Accueils de Loisirs recevront une proposition de répartition des effectifs en fonction des journées d'ouvertures et de la limitation établie. Un courrier sera également envoyé aux prestataires pour les informer de ces limitations.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	76	
<i>Pour</i>	76	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 2/03/2018

Fait à Marmande, le 1^{er} mars 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,